

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

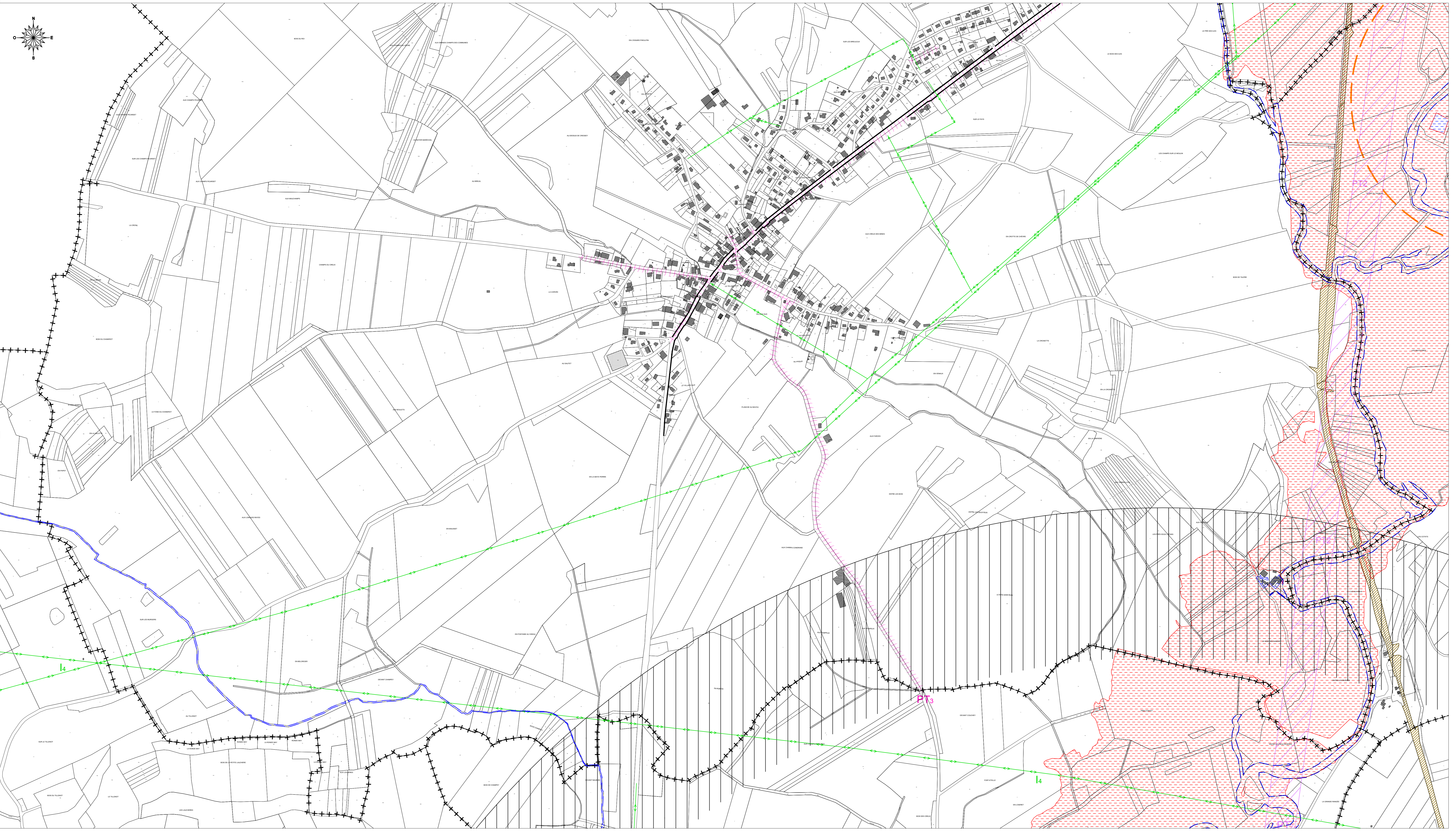
## 5. ANNEXES

### 5.1.2 PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

#### Commune de Vy les Lure Sud

Plan au 1 / 5 000 ème

P i è c e n ° 5.1.2.24.2	REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR					
Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : 29.05.2017 Approuvé par délibération du Conseil Communautaire : 26.06.2018	<table border="1"> <tr><td> </td></tr> <tr><td> </td></tr> <tr><td> </td></tr> <tr><td> </td></tr> <tr><td> </td></tr> </table>					
INITIATIVE Aménagement et Développement <small>Adresse : 4, Avenue Jean Coste - 70200 VÉZOUA          Tél. 03.83.84.24.24 - Fax 03.83.84.24.24          Email: info@adp-lure.fr</small>	 <small>*Origine cadastre I.C. DGFIP - Date de l'état général: 2012          Plan cadastre actualisé en avril 2012.</small>					



- A4 Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.\*
- EL7 Servitudes d'alignement.
- I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
- PM1 Plan de prévention des Risques Naturels Prévisible.
- Servitudes relatives au PPRi par débordement de la rivière "l'Ognon" de part et d'autre de la ville de Lure.
- PT1 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.
- PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités pas l'Etat.
- PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunications.
- T1 Servitudes relatives aux chemins de fer.
- T7 Servitudes relatives aux relations aériennes - Servitudes aéronautiques inhérentes à la B.A.116 (toute la commune).
- +++ Limite de la commune.

\* A noter : Pour A4, le report cartographique est non exhaustif - pour une information complète voir la liste détaillée par commune des cours d'eau concernés, dans le tableau de synthèse des servitudes d'utilité publique.